

NOTE DE PRÉSENTATION N°5

Objet : Adoption du Budget Primitif 2024.

Rapporteur : Ambroise Toin

Le vote du budget primitif constitue la deuxième étape du cycle annuel budgétaire des communes, après le débat d'orientations budgétaires, et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il est voté après la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le vote du budget doit se tenir au plus tard le 15 avril de l'exercice. Cependant, un budget voté en mars ou avril ne permet pas d'avoir une visibilité sur la gestion des crédits en année civile pleine.

Dans le cadre d'un effort de bonne gestion financière et d'un budget « vérité », la Ville souhaite voter son budget sans intégrer les 2 variables suivantes :

- Les informations de l'Etat sur les recettes fiscales et les dotations d'une part ;
- La reprise du résultat qui permet d'évaluer la capacité de financement sur fonds propres de la Ville d'autre part.

Cette démarche présente notamment l'avantage de pouvoir lancer les marchés dès le début de l'année et de réaliser des travaux particulièrement sur la période de l'été.

Malgré une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement plus importante (+3%) que les années précédentes en raison de l'inflation toujours persistante, de la suppression du bouclier tarifaire énergétique et des décisions réglementaires prises par l'Etat (augmentation du point d'indice et du SMIC), la Ville de Limeil-Brévannes conserve la même trajectoire financière, à savoir : poursuivre la gestion rigoureuse de ses dépenses réelles de fonctionnement, optimiser ses ressources sans avoir recours au levier fiscal afin d'investir toujours plus pour relever les défis de demain.

L'objectif 2024 sera d'assurer la continuité du financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté en Conseil municipal du 7 décembre dernier et qui intègre les investissements indispensables à l'attractivité de notre territoire et à la préservation et l'amélioration d'une qualité de vie pour la population Brévannaise, notamment par la recherche de co-financement et le recours maîtrisé à l'emprunt dans un contexte de taux relativement élevés.

Le budget primitif 2024 qui est proposé s'inscrit donc dans un contexte économique global encore loin d'être stabilisé mais qui s'accompagne toujours d'une gestion financière agile, prospective et rigoureuse pour conserver des capacités à investir.

Il se présente globalement selon le tableau ci- dessous :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	12 881 968,58	41 736 464,00	54 618 432,58
Recettes	12 881 968,58	41 736 464,00	54 618 432,58

Le budget global pour l'année 2024 s'élève à 54 618 432,58 € et se décompose comme suit :

- Section d'investissement : 12 881 968,58 €,
- Section de fonctionnement : 41 736 464,00 €,

Les résultats seront repris au moment du Budget Supplémentaire dont le vote est prévu en juin 2024.

L'équilibre du budget primitif des deux sections détaillées par chapitre se présente ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2024
DETAIL PAR CHAPITRE

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 006 543,80	013 - ATTENUATION DE CHARGES	300 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	21 752 390,52	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 554 243,00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	73 - IMPOTS ET TAXES	8 403 369,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 095 508,92	731 - FISCALITE LOCALE	22 838 809,00
66 - CHARGES FINANCIERES	920 142,42	74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 514 042,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	296 500,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	844 878,34	76 - PRODUITS FINANCIERS	57 280,00
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	2 112 000,00	042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	772 221,00
Total général	41 736 464,00	Total général	41 736 464,00

Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	772 221,00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	844 878,34
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 112 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 343 334,00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 500,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	530 970,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 403 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	103 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	788 703,50
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 529 943,58	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 519 886,74
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	402 500,00		
Total général	12 881 968,58	Total général	12 881 968,58

La répartition fonctionnelle des dépenses est indiquée selon le tableau ci-dessous :

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total BP 2024
Services Généraux	35 118 152,35	6 731 658,50	41 849 810,85
<i>dont contribution GPSEA</i>	<i>6 583 693,00</i>		<i>6 583 693,00</i>
<i>dont remboursement des annuités de la dette</i>	<i>920 142,42</i>	<i>4 343 334,00</i>	<i>5 263 476,42</i>
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	<i>844 878,34</i>		<i>844 878,34</i>
<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>2 000 000,00</i>		<i>2 000 000,00</i>
<i>dont masse salariale</i>	<i>21 752 390,52</i>	-	<i>21 752 390,52</i>
Sécurité	900 181,00	973 189,08	1 873 370,08
Enfance	1 438 832,65	648 300,00	2 087 132,65
Culture	308 626,00	47 000,00	355 626,00
Centre de loisirs - Sports - Jeunesse	738 220,00	1 242 500,00	1 980 720,00
Secteur social	1 374 401,00	175 250,00	1 549 651,00
<i>dont Subvention CCAS</i>	<i>1 070 000,00</i>	-	<i>1 070 000,00</i>
Séniors	201 300,00	2 000,00	203 300,00
Crèches	474 747,00	17 531,00	492 278,00
Logements	30 656,00	15 500,00	46 156,00
Cadre de vie	1 082 818,00	3 028 540,00	4 111 358,00
Développement Economique	68 530,00	500,00	69 030,00
Total BP 2024	41 736 464,00	12 881 968,58	54 618 432,58

Cette répartition par secteur démontre que la Ville veille à assurer ses politiques publiques prioritaires : l'éducation et la jeunesse, la sécurité, la préservation du cadre de vie et la solidarité intergénérationnelle.

I. La section de fonctionnement : 41 736 464 € au BP 2024 contre 39 858 621€ en 2023

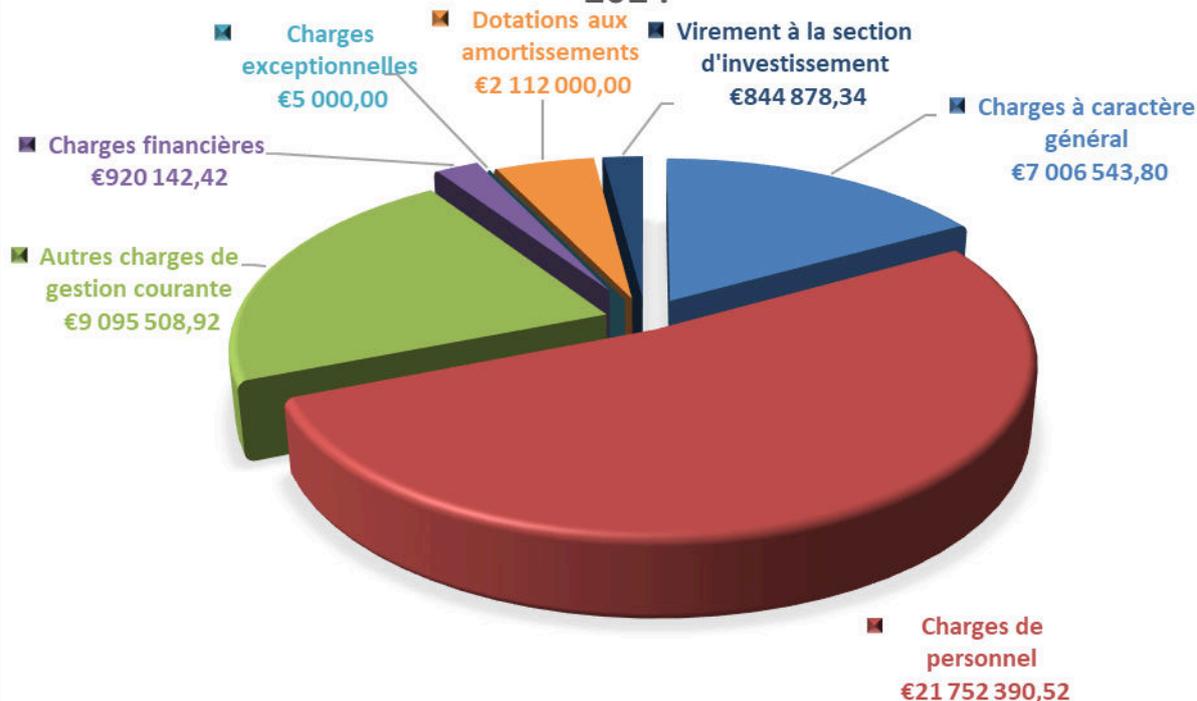
A. Les dépenses de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Fonctionnement Dépenses par chapitre		Pour mémoire BP 2023	BP 2024	% évolution
011	Charges à caractère général	7 638 440,37	7 006 543,80	-8,27%
012	Charges de personnel	20 261 310,90	21 752 390,52	7,36%
014	Atténuation de charges	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	8 737 172,17	9 095 508,92	4,10%
	<i>Dont subvention CCAS</i>	<i>1 062 143,47</i>	<i>1 070 000,00</i>	<i>0,74%</i>
	<i>Dont contribution GPSEA</i>	<i>6 328 949,00</i>	<i>6 583 693,00</i>	<i>4,03%</i>
66	Charges financières	990 199,10	920 142,42	-7,08%
67	Charges exceptionnelles	24 300,00	5 000,00	-79,42%
042	Dotations aux amortissements	1 600 000,00	2 112 000,00	32,00%
023	Virement à la section d'investissement	607 198,26	844 878,34	39,14%
TOTAUX		39 858 620,80	41 736 464,00	4,71%

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,71 % par rapport au BP 2023 avec des variations hétérogènes constatées sur les dépenses réelles de fonctionnement. Par ailleurs, en neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement augmentent en réalité de 3 % en raison d'une hausse de plus de 7% sur les charges de personnel.

REPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2024



1. Les charges à caractère général : 7 006 543,80 € au BP 2024 contre 7 638 440 € au BP 2023

Les charges courantes permettent aux services publics de la Ville de fonctionner correctement. **Ces charges**, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) **constituent le premier poste touché par la hausse des prix.**

Globalement, elles diminuent de 8,27 % par rapport au BP 2023 sous l'effet principalement de la baisse des dépenses énergétiques.

➤ Les dépenses énergétiques : 1 949 820 € au BP 2024 contre 2 680 229,48 € au BP 2023

Les dépenses énergétiques sont constituées de l'eau, l'électricité, le gaz, le réseau de chaleur et le carburant. Elles représentent 28% des dépenses courantes.

Les prévisions 2024 sont en baisse de 28% par rapport au BP 2023 à la suite des baisses annoncées par le SIGEIF sur le prix du gaz, de l'ordre de 34% par rapport aux tarifs appliqués en 2023 et à une stabilisation des prix de l'électricité. En effet, les fournisseurs d'électricité, partenaires du SIPPAREC, ont constitué leur stock annuel tout au long de l'année permettant de stabiliser les prix de l'électricité. Néanmoins, les collectivités membres du SIPPAREC, dont la Ville de Limeil-Brévannes, n'ont pas pu bénéficier des baisses de tarifs de fin d'année au même titre que le gaz.

Ce recul s'explique également par la reconduction par la ville de son plan de sobriété sur la période de chauffe 2023/2024 qui a permis une maîtrise des coûts sur la période de chauffe 2022/2023.

La baisse reste néanmoins mesurée en raison de la suppression du bouclier tarifaire par l'Etat en 2024. En 2023, l'application de bouclier avait permis à la Ville de constater une baisse de 16% sur ses factures d'électricité.

➤ **Les dépenses incompressibles liées au fonctionnement des services :**

Plus généralement, ce chapitre intègre toutes les autres dépenses concourant au fonctionnement des services municipaux. Ces dépenses augmentent de près de 2% en raison de leur sensibilité au contexte inflationniste.

Répartition par postes de dépenses	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP2023
Entretiens des terrains, des bâtiments, voiries et réseaux	1 217 283,20	1 362 268,00	11,91%
Contrats de prestation de services	731 510,00	620 228,00	-15,21%
Achat de prestations de services	559 917,68	409 230,00	-26,91%
Loyers et charges	468 291,00	377 733,00	-19,34%
Fournitures de petits équipements	403 795,40	318 641,80	-21,09%
Transports de personnes	278 440,00	298 330,86	7,14%
Fournitures scolaires et administratives	162 822,58	164 954,09	1,31%
Entretien des locaux	161 853,88	119 909,00	-25,92%
Honoraires et frais d'actes	148 895,55	142 900,00	-4,03%
Impressions	130 975,00	97 975,00	-25,20%
Fiscalité	112 244,00	95 921,00	-14,54%
Assurances	109 000,00	287 000,00	163,30%
Téléphonie	94 940,00	87 382,00	-7,96%
Fêtes et cérémonies	86 157,60	349 456,05	305,60%
Formation	85 500,00	111 000,00	29,82%
Affranchissement du courrier	65 000,00	70 000,00	7,69%
Vêtements de travail	60 995,00	63 055,00	3,38%
Adhésion	42 130,00	51 300,00	21,77%
Annonces et insertions	30 960,00	22 440,00	-27,52%
Combustibles	7 500,00	7 000,00	-6,67%
Total	4 958 210,89	5 056 723,80	1,99%

Par ailleurs, des variations assez importantes apparaissent au niveau de certaines lignes en raison d'un changement de méthode comptable, lié aux procédures internes mais aussi à l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024.

L'augmentation de 269 K€ sur le poste Fêtes et cérémonies s'explique par la baisse de 4 postes pour un montant total de - 349 K€ : contrats de prestations de services (-80 K€), achats de prestations de services (-150 K€), fournitures de petits équipements (-86 K€) et impressions (- 33 K€).

Parmi les évolutions les plus notables, les cotisations aux compagnies d'assurances subissent en 2024 une explosion, + 163 %, en raison des derniers événements sociaux qui ont contribué à un bouleversement du modèle économique des traditionnels assureurs des collectivités. L'entretien des équipements publics est également en hausse en raison du vieillissement du patrimoine communal et de la nécessité de répondre aux normes réglementaires en vigueur.

2. Les charges de personnel : 21 752 390,52 € au BP 2024 contre 20 261 311 € au BP 2023

Les dépenses de personnel sont en hausse de 7,36 % par rapport au budget primitif 2023 et pèsent 56,1% dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Une variation de ce poste diminue d'autant la constitution de marges financières en section de fonctionnement.

Cette forte augmentation du budget s'explique notamment par la revalorisation des rémunérations de tous les agents en juillet 2023 qui se reporte en 2024 sur une année pleine, par le bénéfice à tous les agents de 5 points d'indice de rémunération au 1er janvier 2024 et par l'augmentation du SMIC, mais également par l'effet de report des postes qui n'avaient pas été pourvus depuis 2022 pour certains et qui n'avaient pas été budgétés sur une année pleine lors de l'année 2023, conscient des tensions du marché du travail ce qui avait permis de faire une prévision basse du budget primitif de 2023.

Les mesures prises en compte pour la construction du budget 2024 correspondent :

- **Soit à la déclinaison de mesures réglementaires :**
 - ✓ L'incidence du GVT pour 136 K€ (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant du fait des avancements d'échelon, des avancements de grade et des changements de cadres d'emploi liés à la promotion interne ;
 - ✓ La revalorisation des 3 catégories hiérarchiques (A, B et C) avec l'attribution à tous de 5 points d'indice de rémunération au 1er janvier 2024 qui représentera environ 228,5 K€ ;
 - ✓ L'augmentation du SMIC estimée à 41 K€.
- **Soit à la prise en compte des règles internes propres à la Collectivité et notamment :**
 - ✓ La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel ;
 - ✓ Les recrutements non réalisés en 2023 en raison d'une forte tension du monde du travail dans les différents métiers (ressources humaines, petite enfance, métiers du bâtiment, police municipale ...) ;
 - ✓ La mise en place de contrats d'apprentissage, service civique et gratification des stagiaires de plus de deux mois.

En 2024, la rémunération et les primes des fonctionnaires (titulaires et stagiaires) sont estimées à 8,712 M€. La rémunération des agents contractuels est évaluée à 5,834 M€.

Les cotisations à l'URSSAF sont évaluées à 3 M€ et celles aux caisses de retraite à 2,4 M€.

Les cotisations obligatoires au CNFPT et au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne sont projetées à 144 880 €.

3. Les autres charges de gestion courante : 9 095 508,92 € au BP 2024 contre 8 737 172 € au BP 2023

Ces charges continuent de progresser avec une variation entre le BP 2024 et le BP 2023 de 4,10%.

Répartition des autres charges courantes	BP 2023	BP 2024	Variation BP2024/BP2023
FCCT	6 328 949,00	6 583 693,00	4,03%
Contribution au CCAS	1 062 143,47	1 070 000,00	0,74%
Subvention BSPP	581 005,00	585 000,00	0,69%
Subvention de fonctionnement aux personnes de droit	330 000,00	308 000,00	-6,67%
Indemnités des élus	286 124,70	282 500,00	-1,27%
Autres charges exceptionnelles	27 150,00	126 745,00	366,83%
Contribution pour l'accueil des élèves Brévannais	75 000,00	84 370,92	12,49%
Créances irrécouvrables	33 000,00	33 000,00	0,00%
Frais de fonctionnement centre photovoltaïque	13 800,00	11 000,00	-20,29%
Bourses et prix	-	11 200,00	
Total	8 737 172,17	9 095 508,92	4,10%

Le Fond de compensation des charges transférées (FCCT) qui est versé au Territoire est estimé à 6 583 693 € et représente la part la plus importante de ce chapitre, soit 72 %.

L'évolution du FCCT versé à GPSEA de 4,03 % par rapport au BP 2023 a pour origine deux justifications principales :

- L'actualisation annuelle prévue par la loi (sur la part du FCCT hors DCPS) qui correspond au coefficient d'actualisation forfaitaire des valeurs locatives calculé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre 2022 et novembre 2023. Cette évolution a été arrêtée à 3,9 %.
- Mise en œuvre du pacte fiscal et financier adopté par le Conseil de territoire en 2022. Ce pacte financier instaure notamment un plancher de 25% et plafond de 35%. Une dynamique fiscale de la Ville qui est plus importante sur l'année n-1 vient augmenter la contribution annuelle sur l'année suivante.

La prévision de la subvention d'équilibre versée au CCAS de la Ville est en légère augmentation de 0,74 %. Dans le cadre d'un accompagnement étroit de la Ville, ce soutien fera l'objet d'une actualisation en cours d'année compte tenu des besoins du CCAS notamment pour absorber de nouvelles évolutions réglementaires sur la masse salariale en année pleine et pour continuer à soutenir les Brévannais en situation de fragilité dans un contexte inflationniste et incertain.

Concernant la contribution versée dans le cadre du fonctionnement de la **Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris**, celle-ci est évaluée à un niveau assez stable (+0,69% par rapport au BP 2023). Cependant, ce montant sera probablement réajusté au regard des éléments communiqués par la BSPP sur le 1^{er} trimestre 2024.

Les subventions de fonctionnement sont composées du soutien aux associations locales (290 K€), du soutien des jeunes Brévannais dans le cadre du dispositif « bourse à projets » (14 K€) et de l'aide financière accordée pour l'installation de portails et portes motorisés (4 K€).

D'autres dépenses sont présumées stables ou en hausse par rapport au BP 2023 : le versement des indemnités aux élus et leur frais de formation (282 K€, soit -1,27%), les contributions versées pour l'accueil d'enfants Brévannais dans les établissements scolaires des autres communes (84 K€).

Les bourses et prix ainsi que les charges exceptionnelles sont désormais affectées à ce chapitre, en raison de la bascule en M57. Les bourses et prix augmentent en 2024 du fait de l'intégration des cartes cadeaux remis aux jeunes diplômés lors de la soirée de l'excellence.

Quant aux autres charges exceptionnelles, un remboursement de l'avance versée par l'Etat en 2022 dans le cadre du filet de sécurité doit être effectué (114 K€).

4. Les charges financières : 920 142,42 € au BP 2024 contre 990 199 € au BP 2023

Il s'agit des intérêts versés dans le cadre des emprunts à échoir au 1^{er} janvier 2024.

Cette prévision 2024 diminue de 7,08% par rapport au BP 2023 justifiée par une décreue progressive des taux d'intérêts en 2024.

La prévision se répartit de la façon suivante :

- Intérêts de la dette de la Ville : 848 640 € ;
- Intérêts de la dette liée à la reprise des emprunts de la SEM ALB : 53 320 € ;
- Enveloppe prévisionnelle pour se prémunir d'une hausse des taux sur les emprunts contractés avec un taux variable : 31 360 € ;
- Intérêts courus non échus : - 13 177,58 €.

Le taux d'endettement moyen 2024 est évalué à 2,38 % (contre 1,56% en 2023).

Ce poste fera l'objet d'un ajustement à la hausse pour intégrer les intérêts financiers liés aux nouveaux emprunts contractés et mobilisés en 2024.

5. Les autres dépenses : 5 000 € au BP 2024 contre 24 300 € au BP 2023

Ces dépenses connaissent un recul de près de 80 %, justifié exclusivement par l'adoption du référentiel comptable dit M57 qui réduit le périmètre des charges exceptionnelles qui étaient comptabilisées en M14.

Ainsi, seules des charges exceptionnelles sont comptabilisées pour 5 000 € au BP 2024 et qui intègrent des frais de contentieux, d'éventuelles annulation de titres sur exercices antérieurs.

6. Les opérations d'ordre : 2 956 878,34 € au BP 2024 contre 2 207 198 € au BP 2023

Les opérations d'ordre sont composées des dotations aux amortissements, du virement de la section de fonctionnement et des provisions.

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
023	023	Virement de la section de fonctionnement	844 878,34
042	6811	Dotations aux amortissements	2 000 000,00
042	6815	Provisions pour risques et charges	60 000,00
042	6817	Provisions pour créances douteuses	52 000,00
TOTAL			2 956 878,34

En ce qui concerne les amortissements, les dotations augmentent par rapport au BP 2023 (1,630 M€ au BP 2023) du fait de l'adoption du référentiel M57 qui prévoit un amortissement au

prorata temporis. Les amortissements devront être comptabilisés dès l'usage du bien et non plus l'année suivante.

Le virement à la section d'investissement connaît une hausse de près de 40% par rapport au BP 2023. La part de cet excédent reste tout de même insuffisante pour couvrir le remboursement du capital et générer à ce stade une capacité d'autofinancement.

L'autofinancement pourra être ajusté positivement au moment de la reprise des résultats et de leur intégration dans le Budget supplémentaire 2024.

Chaîne d'intégrité du document : 7C 4F 24 58 03 2A CC 29 63 11 5F 92 8A 11 C3 D7
AR préfecture : 094-219400447-20240208-2024_DEL_005-DE
Reçu en préfecture le : 16/02/2024
Publié le : 16/02/2024
Par : LECOUJLE Françoise
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/247021>



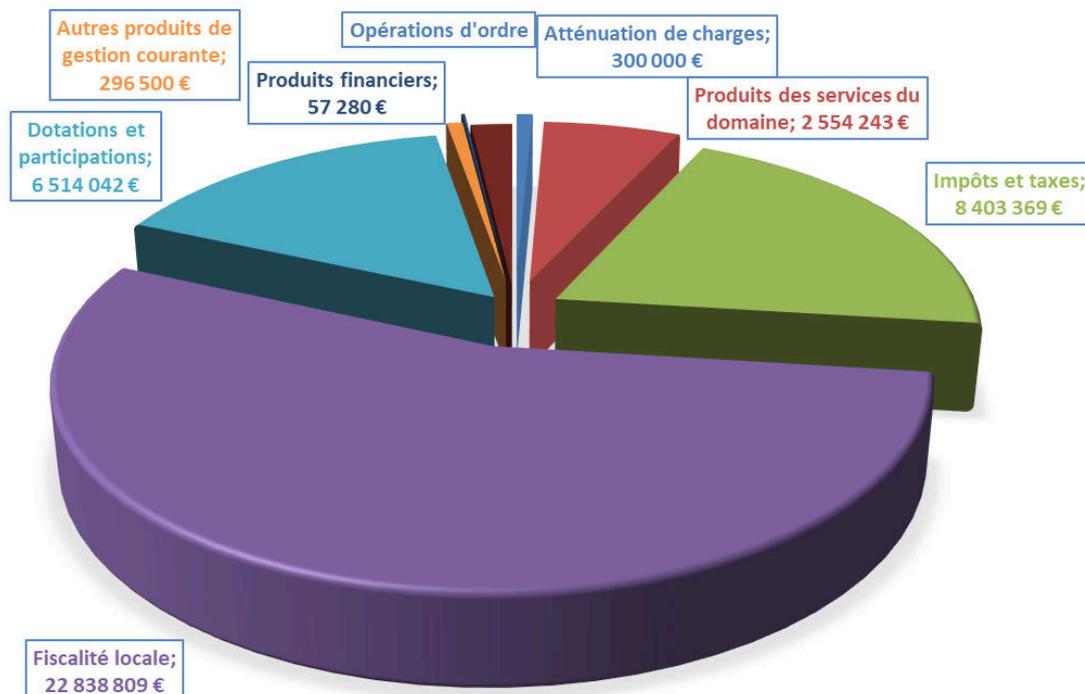
B. Les recettes de fonctionnement

Elles ont été estimées au regard des hypothèses présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2024, et plus précisément en référence aux données de la Loi de Finances pour 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont présumées en augmentation de 4,54 % par rapport à l'année 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Fonctionnement Recettes par chapitre		Pour mémoire BP 2023	BP 2024	% évolution
013	Atténuation de charges	200 000,00	300 000,00	50,00%
70	Produits des services du domaine	2 332 693,80	2 554 243,00	9,50%
73	Impôts et taxes	8 188 655,00	8 403 369,00	2,62%
731	Fiscalité locale	21 663 738,00	22 838 809,00	5,42%
74	Dotations et participations	6 590 484,00	6 514 042,00	-1,16%
75	Autres produits de gestion courante	156 200,00	296 500,00	89,82%
76	Produits financiers	-	57 280,00	
77	Produits exceptionnels	52 450,00	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	674 400,00	772 221,00	14,50%
TOTAUX		39 858 620,80	41 736 464,00	4,71%

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



1. La fiscalité locale : 31 242 178 au BP 2024 contre 29 852 393 € au BP 2023

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
CONTRIBUTIONS DIRECTES	18 038 000,00	17 874 000,00	19 030 546,00	20 257 002,00	21 517 173,00
AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILES	35 000,00	34 000,00	34 000,00	50 000,00	20 000,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 837 994,00	5 837 994,00	5 837 994,00	5 837 994,00	5 837 994,00
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION IDF	2 181 298,00	2 255 938,00	2 304 570,00	2 350 661,00	2 565 375,00
DROITS DE PLACE	5 000,00	10 000,00	8 300,00	8 500,00	8 500,00
AUTRES TAXES	2 000,00	0,00	16 000,00	6 000,00	0,00
TAXE SUR LES PYLÔNES	14 000,00	15 000,00	15 918,00	16 236,00	17 136,00
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	380 000,00	380 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	10 000,00	10 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
TAXES S/ DROITS DE MUTATION OU TAXE PUBLICITE FONC	900 000,00	910 000,00	950 000,00	950 000,00	900 000,00
TOTAL	27 403 292,00	27 326 932,00	28 573 328,00	29 852 393,00	31 242 178,00

La fiscalité locale est la principale ressource des collectivités territoriales. Globalement, elle est estimée à 21 517 173 € et représente pour la commune de Limeil-Brévannes près de 53 % des recettes réelles de fonctionnement projetées en 2024.

Suite aux différentes réformes subies ces dernières années, la fiscalité locale, pour la commune de Limeil-Brévannes, se compose aujourd'hui de 3 taxes :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

L'évolution du produit relatif à la fiscalité locale est soumise à quatre facteurs :

- Les taux votés ;
- La revalorisation des bases fiscales ;
- Le nombre de logements présents sur le territoire ;
- Le nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

Depuis 2014, la Ville de Limeil-Brévannes mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux d'imposition. Cette politique sera poursuivie en 2024, avec des taux maintenus inchangés :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **29,24 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36,64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **107,41 %**

Dans ce contexte, l'augmentation projetée des recettes liées à la fiscalité locale sur l'exercice 2024, + **3,5 %**, soit environ + 422 K€ par rapport aux bases réelles de l'année 2023, s'appuie sur la revalorisation annuelle des bases fiscales, déterminée par l'Etat en fonction du taux d'inflation.

Aux contributions directes, s'intègre également le coefficient correcteur de 8 977 677 €, qui vient en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette enveloppe financière fera l'objet d'un réajustement après la notification des bases foncières prévisionnelles par les services fiscaux de l'Etat (état 1259) prévue en mars 2024 et des travaux menés par la Commission communale des impôts directs (CCID) en ce qui concerne les variations physiques.

L'attribution de compensation perçue par la Métropole du Grand Paris reste stable en raison de l'absence de transfert de compétences et est évaluée à 5 837 994 €.

S'agissant du FSRIF, le montant attendu pour 2024 est évalué à 2 565 375 €, soit une hausse de 9,13 % par rapport au BP 2023 suite à la réforme des indicateurs financiers.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement correspond à une partie des frais payés dans le cadre d'une acquisition immobilière (1,20% du prix d'achat). Le montant encaissé par la commune varie donc en fonction du dynamisme du marché immobilier. Ce poste de recettes dynamique depuis plusieurs années devrait connaître une diminution en 2024, en lien avec la dégradation du marché immobilier.

Le BP 2024 intègre une baisse de 5% par rapport au montant inscrit au BP 2023, soit - 50 K€.

Les autres impôts et taxes devraient être assez stables.

2. Les dotations et autres participations : 6 514 042 € au BP 2024 contre 6 590 484 € au BP 2023

Les dotations de l'Etat, qui sont les principales recettes de ce chapitre, devraient augmenter de 5,54 % en 2024 par rapport aux prévisions du BP2023, variation qui trouve sa justification d'une part, dans la réforme des indicateurs financiers qui est mise en œuvre progressivement jusqu'en 2028, et d'autre part dans la précarité continue de la population Brévannaise (rang DSU de 223 sur l'année 2023 contre 236 en 2022).

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Variation BP 2024/BP 2023
DOTATION FORFAITAIRE	2 394 240,00	2 527 406,00	2 432 461,00	2 499 328,00	2,75%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	947 976,00	1 033 490,00	1 084 520,00	1 182 593,00	9,04%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	589 290,00	619 005,00	619 005,00	683 057,00	10,35%
TOTAL	3 931 506,00	4 179 901,00	4 135 986,00	4 364 978,00	5,54%

Par ailleurs, la Ville bénéficie d'allocations compensatrices au titre des taxes foncières de certaines catégories d'habitat (183 074 € au BP 2024) et des locaux industriels et commerciaux (221 463 € au BP 204) suite à la réduction de moitié de leurs valeurs locatives cadastrales actée dans l'article 4 de la loi de finances pour 2021.

S'agissant des autres participations attendues de la part des partenaires institutionnels de la Ville, sont prévues près de 1,412 M€ de subventions de la CAF, le fonds de compensation des nuisances aéroportuaires Paris-Orly pour 150 K€ et la participation des collectivités aux frais de fonctionnement du SAMI pour 120 K€.

3. La tarification des services publics locaux : 2 554 243 € au BP 2024 contre 2 332 693,80 € au BP 2023

Les produits des domaines correspondent principalement aux recettes perçues auprès des usagers du service public dans le cadre des missions assurées par les services publics communaux et des redevances pour utilisation du domaine public.

Liées au développement du service public et à la politique tarifaire pratiquée par la commune, les principales natures de recettes, qui connaissent une avancée de 6% et se répartissent, au titre de l'année 2024, de la façon suivante :

- Redevance d'occupation du domaine public : 240 K€ ;
- Concessions dans les cimetières : 42 K€ ;
- Tarification liée aux évènements culturels de la Ville : 43 K€ ;
- Tarification relative à la petite enfance : 343 K€ ;
- Tarification relative aux séniors : 89 K€ ;
- Tarification liée à la restauration scolaire : 1 210 M€ ;
- Tarification relative aux centres de loisirs : 553 K€.

4. Les autres recettes : 653 780 € au BP 2024 contre 408 650 € au BP 2023

Ces autres recettes connaissent une croissance de 60 % et comprennent les ressources suivantes :

- Les loyers versés pour occupation des logements et locaux communaux (147 K€) ;
- Les remboursements sur rémunérations ou sur charges de personnel pour 300 K€ ;
- Les produits financiers liés à l'ouverture de compte à terme en 2023 pour 57 K€ ;
- Les recettes d'apurement des charges rattachées pour 150 K€.

5. Les recettes d'ordre : 722 221 € au BP 2024 contre 674 400 € au BP 2023

Les recettes d'ordre du chapitre 042 sont équilibrées aux dépenses d'ordre du chapitre 040 en section d'investissement. Elles varient d'une année sur l'autre au regard des opérations comptables à réaliser.

Cette enveloppe est composée de la valorisation des travaux réalisés en régie par les services techniques, de la neutralisation des subventions d'équipement (chapitre 204) et de l'amortissement des subventions d'investissement (chapitre 13) sur le même rythme que le bien financé.

Recettes d'ordre section de fonctionnement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
042	722	TRAVAUX EN REGIE	180 000,00
042	77681	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	393 521,00
042	777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	148 700,00
		TOTAL	722 221,00

II. La section d'investissement : 12 881 968, 58 € au BP 2024 contre 13 298 540 € au BP 2023

Compte tenu du vote du budget en ce début d'année, cette section n'intègre que des nouveaux crédits 2024. Les restes à réaliser seront intégrés au budget principal de la Ville au moment du vote du Budget Supplémentaire prévu en juin 2024.

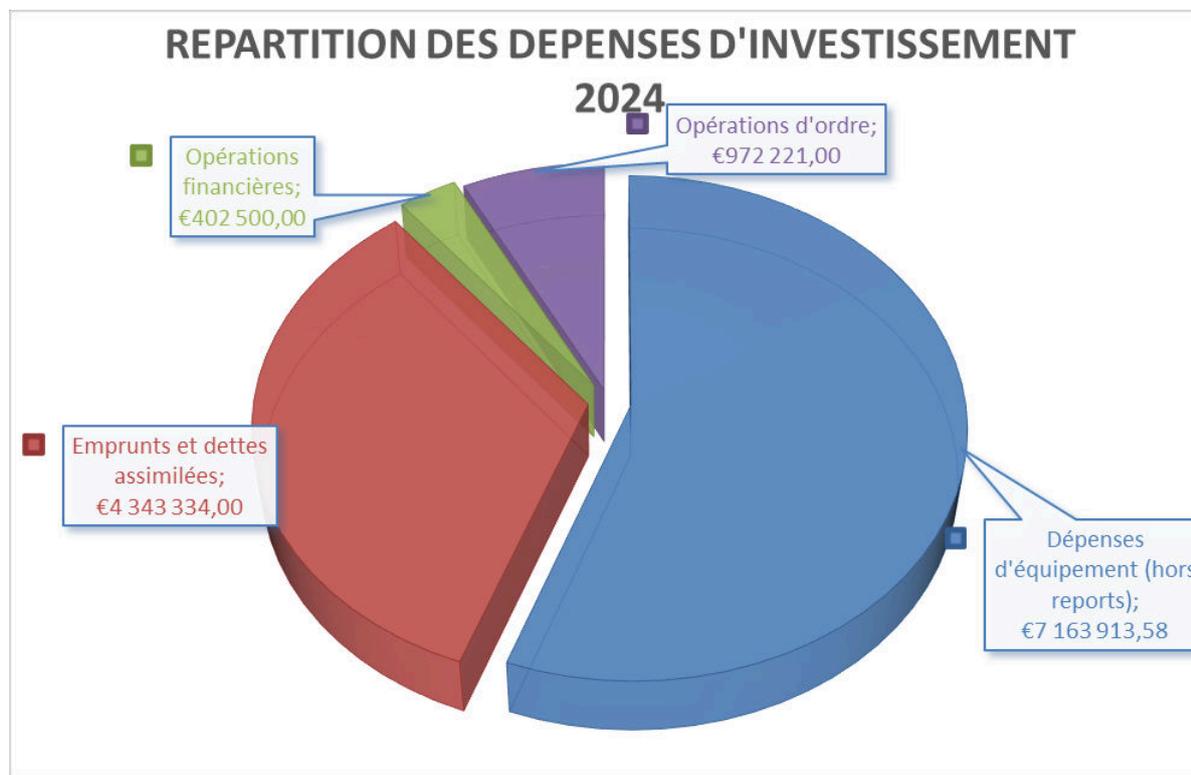
BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE				BUDGET PRIMITIF 2024 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES PAR CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Variation BP2024/BP2023	RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2023	BP 2024	Variation BP2024/BP2023
INVESTISSEMENT	7 044 340,36 €	7 163 913,58	1,70%	FONDS PROPRES	2 333 198,26	2 247 878,34	-3,66%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	375 000,00	-	-100,00%	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 726 000,00	1 403 000,00	-18,71%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	414 670,00	530 970,00	28,05%	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	-
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	98 520,00	103 000,00	4,55%	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	607 198,26	844 878,34	39,14%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 156 150,36	6 529 943,58	6,07%	SUBVENTIONS	2 116 508,00	788 703,50	-62,74%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 743 008,00	788 703,50	-54,75%
				204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	373 500,00	-	-100,00%
DEPENSES D'EQUIPEMENTS NOUVEAUX	7 044 340,36	7 163 913,58	1,70%	SOUS-TOTAL	4 449 706,26	3 036 581,84	-31,76%
EMPRUNTS	4 345 000,00	4 343 334,00	-0,04%	EMPRUNTS	6 673 834,10	7 519 886,74	12,68%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 345 000,00	4 343 334,00	-0,04%	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 673 834,10	7 519 886,74	12,68%
OPERATIONS FINANCIERES	1 034 800,00	402 500,00	-61,10%	OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 034 800,00	402 500,00	-61,10%	27 AUTRE OPERATIONS FINANCIERES	-	-	-
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	674 400,00	772 221,00	14,50%	040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 600 000,00	2 112 000,00	32,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	0,00%	024 PRODUITS DES CESSIONS	375 000,00	13 500,00	-96,40%
				041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	200 000,00	0,00%
TOTAL DEPENSES	13 298 540,36	12 881 968,58	-3,13%	TOTAL RECETTES	13 298 540,36	12 881 968,58	-3,13%

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 12 881 968 € en baisse de 3,13 % par rapport au BP 2023. Plus précisément, ce recul s'explique par le fait que certains projets feront l'objet d'une inscription au Budget Supplémentaire compte tenu soit de leur avancement actuel, soit des contraintes d'équilibre budgétaire.

	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement (hors reports)	7 700 640,36 €	7 163 913,58 €
Emprunts et dettes assimilées	4 345 000,00 €	4 343 334,00 €
Opérations financières	5 000,00 €	402 500,00 €
Opérations d'ordre	1 247 900,00 €	972 221,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 298 540,36 €	12 881 968,58 €

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



1. Les dépenses d'équipement : 7 163 913, 58 € au BP 2024 contre 7 700 640,36 € au BP 2023

Les dépenses d'équipement 2024 s'inscrivent dans le programme pluriannuel d'investissement 2023-2027 présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2024.

Pour mémoire, le PPI a été réajusté à la baisse en raison du niveau exceptionnel d'inflation qui impacte directement le coût des matériaux et de la main d'œuvre, ainsi que le recalibrage à la hausse de certaines opérations qui sont dans une phase avancée d'études.

Ces dépenses sont en baisse de 1,74% par rapport au BP 2023. Néanmoins, cette enveloppe sera ajustée à la hausse lors des décisions modificatives infra-annuelles compte tenu des résultats qui seront intégrés et des attributions de subventions.

En tout état de cause, l'effort d'équipement de la municipalité continue d'être orienté vers la modernisation de certains équipements sportifs, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants Brévannais, l'aménagement des voiries et la transition écologique.

Le détail des principaux investissements par thématique est présenté ci-dessous :

➤ **Espaces public (1,792 M€) :**

Les investissements 2024 seront consacrés aux travaux de voiries, que ce soit des travaux gros entretien selon l'état de vétusté des voiries que des travaux de requalification accompagnés de travaux d'enfouissement des réseaux (restes à réaliser 2024 pour 1,9 M€).

Thématique	Opération	BP 2024
Espace public	Gros travaux d'entretien de la voirie	400 000,00
	Etudes / Diagnostic sur l'accessibilité voirie (PAVE), phytosanitaire et di	55 000,00
	Terrassement du parking rue Georges Clemenceau	147 000,00
	Requalification de l'avenue Pierre et Angèle le Hen	300 000,00
	Requalification de l'avenue des Tilleuls	750 000,00
	Travaux imprévus zone brûlées	40 000,00
	Acquisitions d'aérateurs pour lacs communaux	12 000,00
	Mobiliers urbains	33 000,00
	Renouvellement matériels de voirie	15 000,00
	Remplacement des bornes incendie	40 000,00
Total		1 792 000,00

➤ **Sports (1,147 M€) :**

Les investissements en faveur de la politique sportive concerneront principalement l'avancement sur le projet de construction d'un nouveau complexe sportif sur Guillaume Budé dont le coût total est estimé à 14,3 M€. En phase de dialogue compétitif, le coût et les caractéristiques du projet restent à affiner. Les prévisions 2024 permettront d'indemniser les candidats non retenus mais aussi de débiter les premières études.

Thématique	Opération	BP 2024
Sports	AMO suivi conception CS - Guillaume Budé	48 000,00
	Conception réalisation CS - Guillaume Budé	1 047 000,00
	Renouvellement des équipements CS - Didier Pironi	52 000,00
Total		1 147 000,00

➤ **Transition énergétique et Développement Durable (1, 063 M€) :**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée depuis 10 ans afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la Ville. La récente crise énergétique a confirmé l'urgence à agir. Cette politique sera donc non seulement poursuivie mais accélérée sur la fin du mandat. Sur l'exercice 2024, elle concernera principalement les études, puis les travaux de rénovation thermique des bâtiments les plus énergivores, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et des bâtiments communaux en LED.

Afin de préserver l'environnement et le cadre de vie des Brévannais, un montant de 421 K€ est alloué en 2024 au renouvellement de la flotte automobile pour l'acquisition de 2 véhicules électriques, au développement des mobilités douces (cheminement piétons grâce au sentier de la planchette), à la végétalisation et la préservation de la biodiversité (ferme pédagogique/descente de la forêt/aménagement de jardinières).

Thématique	Opération	BP 2024
Transition énergétique et Développement Durable	Etude rénovation énergétique Gymnase Guimier	55 000,00
	Etude rénovation énergétique Anatole France	35 000,00
	Schéma directeur énergétique	40 000,00
	Remplacement luminaires divers sites (Maternelles, Picasso, A.France, JLM, Mireille Darc, Hotel de Ville, Guimier)	49 900,00
	Rénovation de l'éclairage public en LED	450 000,00
	Travaux d'amélioration Hotel de Ville	12 000,00
	Renouvellement de la flotte automobile	80 000,00
	Jardinières allée des cèdres	56 000,00
	Ferme pédagogique	130 000,00
	Descente de la forêt (études)	55 000,00
	Aménagement du sentier de la Planchette	100 000,00
Total		1 062 900,00

➤ **Foncier (910 K€) :**

La Ville poursuit sa démarche foncière en collaboration avec le Syndicat de l'action foncière du Val-de-Marne dans le cadre de la ZAC du centre-ville pour laquelle Grand Paris Aménagement élabore actuellement des scénarios. A ce titre, la municipalité ira à la rencontre des Brévannais au cours du deuxième semestre 2024 ;

Thématique	Opération	BP 2024
Foncier	Acquisitions de terrain	510 000,00
	Acquisitions par le SAF 94	400 000,00
Total		910 000,00

➤ **Sécurité (896 K€) :**

L'enveloppe prévisionnelle pour l'année 2024 en faveur de la sécurité et la tranquillité de notre population est estimée à 896 K€, avec une majeure partie dédiée à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection sur l'avenue du 8 mai 1945, la rue Charles Baudelaire, le gymnase Guillaume Budé, le groupe scolaire Jean-Louis Marquèze et l'avenue Descartes.

Thématique	Opération	BP 2024
Sécurité	Vidéoprotection 4 ème phase	739 259,08
	Matériels divers	53 730,00
	BSPP	103 000,00
Total		895 989,08

➤ **Patrimoine bâti (490 K€) :**

Une enveloppe importante de 411 K€ est consacrée aux conséquences induites par les émeutes urbaines de fin juin 2023. Ce projet devrait être équilibré grâce aux assureurs et à la prise en charge du reste à payer par nos partenaires institutionnels (Région, Etat, Métropole du Grand Paris).

Thématique	Opération	BP 2024
Patrimoine bâti	Reconstruction des locaux Les Restos du Cœur	240 000,00
	Relocalisation Resto du cœur	171 000,00
	Etudes autres bâtiments	40 000,00
	Extension des locaux de la PM	60 000,00
	Travaux imprévus	100 000,00
	Accessibilité PMR	50 000,00
Total		490 000,00

➤ **Education (382 K€) :**

L'éducation reste au cœur des priorités de cette mandature avec la construction d'un nouveau groupe scolaire sur le quartier de la Hêtraie estimé à 12 M€. Ce projet est désormais entré dans sa phase de production d'une offre par les 3 candidats sélectionnés à l'automne 2023.

Parallèlement, des dépenses d'entretien des bâtiments scolaires et d'amélioration du confort de nos jeunes Brevannais sont réalisés.

Thématique	Opération	BP 2024
Education	Maîtrise d'œuvre - Construction d'un groupe scolaire à La Hêtraie	200 000,00
	Remplacement des ENI de l'Ecole Mireille d'Arc	29 000,00
	Refection clôture pôle Pasteur	80 000,00
	Installation de 2 portails au pôle Pasteur	30 000,00
	Faux plafonds sous comble Anatole France	18 000,00
	Changement self écoles primaires	81 500,00
	Réfection cour école Picasso	100 000,00
	Marquage graphique pôle pasteur	15 000,00
	Remplacement châssis vitré du hall école Curie	20 000,00
	Acquisition de mobiliers scolaires	8 500,00
	Total	

➤ **Evènementiel/ Culture (106 K€) :**

L'enveloppe de 106 K€ permettra d'améliorer la qualité d'accueil des Brevannais et des associations lors de l'organisation de manifestations culturelles.

Thématique	Opération	BP 2024
Evènementiel/ Culture	Renouvellement Fauteuil Atelier Barbara	47 000,00
	Acquisition de chalets de Noël	50 000,00
	Remplacement des équipements de sonorisation	8 950,00
	Renouvellement des équipements à destination des manifestations	7 500,00
Total		105 950,00

➤ **Moyens généraux (114 K€) :**

Cette enveloppe concerne les achats de mobilier ainsi que des investissements dans l'informatique et les télécommunications.

Thématique	Opération	BP 2024
Moyens généraux	Mobilier et matériels	30 496,50
	Matériel informatique	83 158,00
Total		113 654,50

2. Le remboursement du capital de la dette : 4 343 334 au BP 2024 contre 4 345 000 € au BP 2023

Le remboursement de l'emprunt est prévu à hauteur de 4 343 334 € pour l'année 2024, en stabilité par rapport au BP 2023, en raison de l'absence de nouveaux emprunts sur l'année 2023. Cette prévision intègre, cependant, une prévision de remboursement de capital lié aux emprunts qui seraient contractés en 2024.

3. Les opérations d'ordre : 722 221 € au BP 2024 contre 874 400 € au BP 2023

Il s'agit des mêmes opérations comptables que celles comptabilisées en recettes de fonctionnement (cf : I.B.5 Les recettes d'ordre).

Dépense d'ordre section d'investissement

Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	148 700,00
040	198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	393 521,00
040	2313	TRAVAUX EN REGIE	180 000,00
		TOTAL	722 221,00

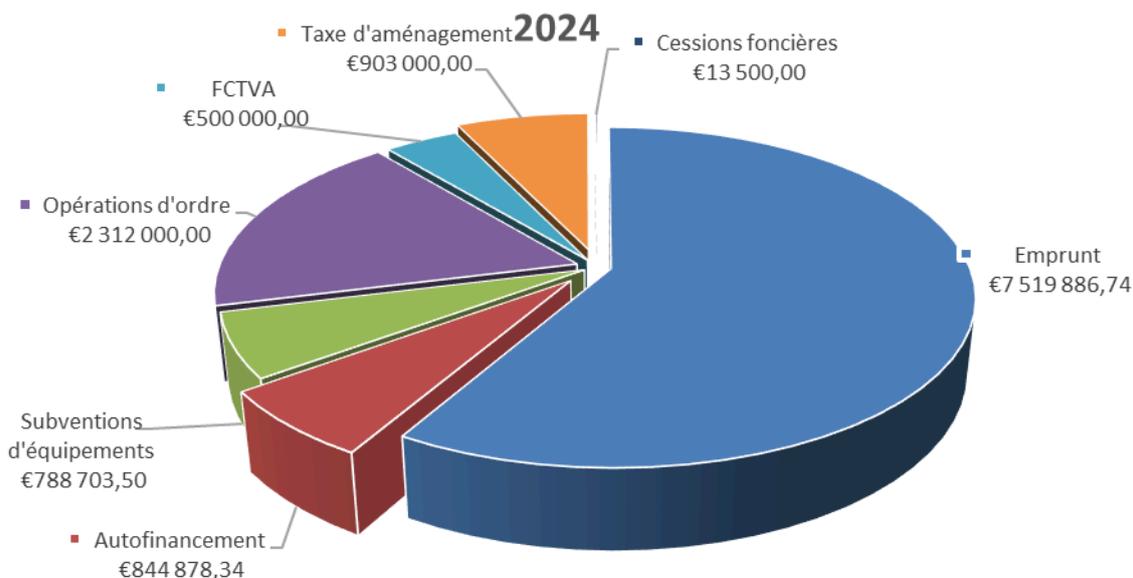
B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 projetées au BP 2024 s'élèvent à 12 881 968,58 € et se répartissent selon les postes suivants :

	BP 2023	BP 2024
Emprunt	6 673 834,10 €	7 519 886,74 €
Autofinancement	607 198,26 €	844 878,34 €
Subventions d'équipements	1 743 008,00 €	788 703,50 €
Opérations d'ordre	2 173 500,00 €	2 312 000,00 €
FCTVA	767 000,00 €	500 000,00 €
Taxe d'aménagement	959 000,00 €	903 000,00 €
Cessions foncières	375 000,00 €	13 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 298 540,36 €	12 881 968,58 €

A ce stade, l'emprunt reste la principale ressource des dépenses d'investissement mais sa part devrait s'amoinrir au regard des différentes étapes budgétaires prévues sur l'année (budget supplémentaire, décisions modificatives...).

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



1. Les recettes fiscales : 1 403 000 € au BP 2024 contre 1 726 000 € au BP 2023

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022 (N-2) se chiffre à 500 000 €, en baisse par rapport au BP 2023 dans la mesure où le périmètre éligible des dépenses d'investissement au FCTVA a été réduit dans la loi de Finances 2023 et le volume des investissements était moins important.

L'autre ressource fiscale qui est liée à l'investissement concerne la taxe d'aménagement qui chute de 5,8% en 2024 par rapport au BP 2023.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, cette taxe est exigible dès la déclaration d'achèvement des travaux autorisés par déclaration préalable ou permis de construire. Pour les projets de logements collectifs importants, un système d'acompte est mis en place.

La prévision 2024 est évaluée à 903 K€ et intègre d'une part le volet des particuliers estimé à 120 K€ et d'autre part le volet des programmes de logement collectifs pour 783 K€.

2. Les subventions d'équipements : 788 703,50 € au BP 2024 contre 1 743 008 € au BP 2023.

Dans un contexte extrêmement tendu pour les collectivités, la Ville financera l'ensemble de son programme d'investissement décliné partiellement sur l'année 2024 par des co-financements. Cette démarche de recherche systématique de co-financements permettra de réduire le recours à l'emprunt sur l'année 2024 et préserver la situation financière de la collectivité.

Ce poste de recettes est en forte baisse de 55,8 % par rapport au BP 2023. Cette prévision a été construite sur la base des dossiers qui ont ou qui vont être déposés sur les dispositifs pérennes (bouclier sécurité de la Région, DSIL) par les services de la Ville.

La prévision 2024 est composée des subventions suivantes :

- 362 K € en prévision de financement, par la Préfecture du Val-de-Marne, de la phase 4 du déploiement de la vidéoprotection sur le territoire ;
- 203 K € qui seront demandés en faveur de la vidéoprotection et de l'équipement des agents de la PM par la Région ;
- 23 008 € qui ont été attribués par la MGP pour les travaux d'extension de la végétalisation de l'allée du Cèdre ;
- 200 K€ prévus au titre du produit des amendes.

D'autres dossiers seront préparés et déposés en cours d'année sur les projets d'investissement déjà inscrits ou qui le seront afin d'ajuster cette prévision lors d'une étape budgétaire ultérieure.

3. L'emprunt : 7 519 886,74 € au BP 2024 contre 6 673 834,10 € au BP 2023

En 2023, malgré un besoin d'emprunt d'équilibre approximativement de 2 M€, la Ville a puisé dans son fonds de roulement et a évité un nouvel emprunt qui aurait pesé lourdement sur les budgets des années suivantes compte tenu de l'envolée des taux d'intérêts sur les années 2022 et 2023.

L'emprunt d'équilibre inscrit dans ce budget primitif est, comme chaque année, un chiffre prévisionnel.

L'excédent de l'exercice 2023 connu et affecté après le vote du compte administratif, sera intégré dans le budget 2024 et diminuera ce montant en conséquence.

En outre, le contexte économique ayant pour incidence un maintien de taux d'intérêts relativement haut nécessite d'apporter une attention particulière sur ce besoin réel d'emprunt.

C'est pourquoi, l'actualisation des prévisions d'exécution du budget 2024 tout au long de l'année ainsi que la recherche systématique de co-financement auront également une incidence sur cette prévision 2024.

La Ville procédera à plusieurs consultations d'établissements bancaires pour profiter des conditions financières les plus favorables.

4. Les recettes d'ordre : 213 500 € au BP 2024 contre 748 500 € au BP 2023

Il s'agit de recettes d'ordre qui sont réalisées pour le transfert des études au chapitre 23 (travaux en cours) lorsqu'elles sont suivies de travaux pour 200 000 € et de cessions immobilières (chemin rural) pour 13 500 €.

5. L'autofinancement : 2 844 878,34 € au BP 2024 contre 2 207 198 € au BP 2023

L'autofinancement résulte du solde positif entre les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) et les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section

qui doivent être identiques en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement et se répartit comme suit :

- Solde positif entre Recettes de fonctionnement (RF) et Dépenses de fonctionnement (DF) : 844 878,34 €
- Dotations aux amortissements : 2 000 000, 00 €

III. La capacité d'autofinancement

L'épargne brute représente les ressources dégagées de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) permettant de couvrir le remboursement en capital de la dette et de financer les équipements.

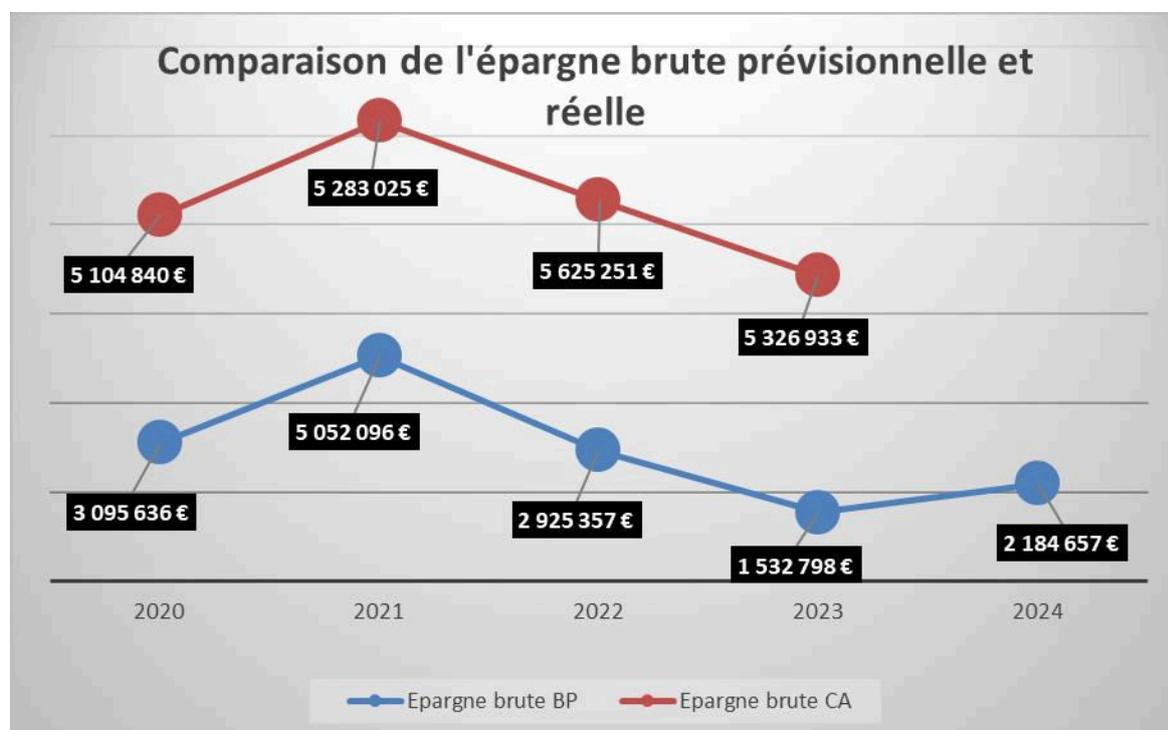
Elle témoigne :

- De l'aisance de la section de fonctionnement ;
- De la capacité de la Ville à se désendetter ou à investir.

Le budget primitif 2024 arrête une épargne brute à 2,184 M€ contre 1,533 M€ au BP 2023.

L'**épargne nette** (épargne brute – remboursement du capital de la dette) qui en découle serait négative de 2,159 M€.

Cependant, la poursuite de la gestion rigoureuse menée par la Ville tout au long de l'année permettra d'inverser cette épargne, comme l'illustre le graphique ci-dessous, afin de croître la part des fonds propres participant au financement de ses investissements.



En outre, la part de l'affectation des résultats de clôture positifs 2023 et cumulés des années antérieures sur l'année 2024 devrait réduire le besoin réel d'emprunt et maintenir la situation financière de la Ville.

Ainsi, sur la base du présent rapport et des documents budgétaires y afférents, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la Ville au titre de l'exercice 2024, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'investissement : 12 881 968,58 €,
- Section de fonctionnement : 41 736 464,00 €,
- Soit un budget global pour l'année 2024 de 54 618 432,58 €.